



**PLAN D'ORGANISATION  
DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S.)  
DU PLAN D'EAU DE CHÂTEAU ARNOUX-SAINTE-AUBAN**

Eté 2023

**Établissement :** PLAN D'EAU DE CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN

**Adresse :** Avenue André Grabinski  
04600 CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN

**Téléphone :** 04.92.64.28.65.

**Propriétaire et exploitant :** Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.



## I – INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

### 1-1./ PLAN DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

#### 1-1-1 Bassin

- Dimensions : surface au pourtour curviligne
- Surface : 590 m<sup>2</sup>
- Profondeur : mini 0.45 m / maxi 1.29 m

#### 1-1-2 Toboggan 4 pistes

- Hauteur de chute : 4.70 m
- Longueur de glisse : 15.40 m
- Longueur amortissement : 10.00 m

### 1-2./ MATÉRIEL DE SAUVETAGE SUR LE BASSIN :

- 3 Perches de sauvetage de 3 m
- 1 Bouteille d'O<sub>2</sub> de 5 litres
- BAVU masques pour insufflateur
- Défibrillateur semi-automatique avec électrodes adultes et enfants
- Aspirateur manuel de mucosités

#### Le contrôle du matériel

Il sera effectué chaque jour avant l'ouverture de la piscine par les M.N.S ou les BNSSA qui reporteront ce contrôle sur le registre prévu à cet effet.

Et au préalable, le matériel aura été vérifié avant l'ouverture de l'installation.

### 1-3./ MATÉRIEL DE SECOURISME DANS LE POSTE DE SECOURS :

- Collier cervical (adulte-enfant)
- Couverture métallisée (survie)
- Pharmacie de premiers secours
- Plan dur

#### Le contrôle du matériel

Il sera réalisé une fois par semaine par les M.N.S ou les BNSSA qui complèteront la fiche d'état. L'objectif est de surveiller et de contrôler le matériel pour que rien ne manque, notamment dans la pharmacie.

### 1-4./ COMMUNICATION INTERNE :

- Un sifflet pour chaque M.N.S et BNSSA permettra d'alerter les personnels d'un éventuel sauvetage
- Talkie-walkie nominatif pour assurer la communication entre les personnels de surveillance sur le bassin et les personnels d'accueil
- Un agent de sécurité placé à l'entrée complète le dispositif mis en place.

### 1-5./ COMMUNICATION EXTERNE :

Un téléphone fixe pour alerter les secours extérieurs et permettre toute communication avec l'extérieur :

- SAMU en priorité : 15
- Sapeurs-pompiers : 18 / 112
- Gendarmerie : 04.92.64.00.02 ou le 17

- Astreinte des Services Techniques : 06.09.54.52.02
- Secrétariat des services techniques : 04.92.33.20.01
- Adjoint délégué au sport : 06.76.38.54.50
- Directrice Générale des Services : 06.78.15.36.17
- Mairie de Château-Arnoux : 04.92.33.20.00
- Police municipale : 06.09.54.52.16

## 2 – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ÉTABLISSEMENT

### 2-1./ PÉRIODE D'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT :

- Samedi 17 Juin et dimanche 18 Juin 2023
- Samedi 24 Juin et dimanche 25 Juin 2023
- Du samedi 1<sup>er</sup> Juillet au dimanche 27 Août 2023.

### 2-2./ HORAIRES D'OUVERTURE AUX SCOLAIRES :

Du 12 Juin au 30 Juin, selon planning établi par le conseiller pédagogique de l'Éducation Nationale.

### 2-3./ HORAIRES ET JOURS D'OUVERTURE AU PUBLIC :

- De 11 H. à 18 H.30 du mardi au dimanche.
- Fermeture hebdomadaire le lundi.

### 2-4./ FRÉQUENTATION MAXIMALE INSTANTANÉE :

- 600 personnes

### 2-5./ MOMENTS PRÉVISIBLES DE FORTE FRÉQUENTATION :

- Les après-midis de 14 H. à 18 H.00

### 2-6./ TOBOGGAN

Le toboggan sera ouvert de 14 H. à 18 H.00.

## 3 – ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE DE LA SÉCURITÉ

### 3-1./ PERSONNELS DE SURVEILLANCE PRÉSENTS PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

- Période verte de 11 H.00 à 14 H.00 : **2 surveillants** (BEESAN et BNSSA dont au moins un BEESAN) – toboggan fermé.
- Période rouge de 14 H. à 18 H.00 : **3 surveillants** (BEESAN et BNSSA dont au moins un BEESAN). Toboggan ouvert.

Les 2 surveillants seront répartis sur la zone de bain en fonction du nombre de baigneurs et le 3<sup>ème</sup> spécifiquement affecté à la surveillance du toboggan. Un roulement des personnels est souhaitable sur les différents postes de surveillance pour éviter la lassitude.

### 3-2./ ZONES DE SURVEILLANCE : Toutes les zones de bain et toboggan.

**3-3./ AUTRES PERSONNELS PRÉSENTS DANS L'ÉTABLISSEMENT :** Personnel d'accueil en caisse et ponctuellement le personnel technique d'exploitation ainsi qu'un agent de sécurité présent de 14 H. à 18 H.30 durant la période d'ouverture au public (hors temps de natation scolaire).

**3-4./ CONTRÔLES DE LA QUALITÉ DE L'EAU :** Ils seront effectués à minima 3 fois par jour. (1 contrôle avant l'ouverture le matin, 1 contrôle en période verte et 1 contrôle en période rouge).

**3-5./ LES PRODUITS CHIMIQUES :** Les produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau et la désinfection des espaces communs seront obligatoirement stockés dans une zone non accessible au public et manipulés de manière à ce qu'aucune interface ou contact soit possible avec celui-ci.

L'eau sera désinfectée par l'usage de chlore gazeux.

Des produits participant à la stabilisation du chlore actif ainsi qu'à la régulation du pH sont également naturellement utilisés, injectés depuis les locaux techniques d'exploitation non accessibles du public.

## 4 – ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

### 4-1./ ALARME AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT :

Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement : sifflet, talkie-walkie, téléphone.

### 4-2./ CONDUITE À TENIR EN CAS DE NOYADE ET LÉSIONS CORPORELLES PENDANT LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC.

#### De 11 H. à 14 H. :

##### **Sauveteur n°1**

- Alerte les autres sauveteurs ou le personnel d'accueil par deux coups de sifflet
- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan de la victime
- Pratique les premiers gestes de secourisme
- Donne le message d'alerte au second sauveteur

##### **Sauveteur n°2**

- Donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation du plan d'eau
- Apporte les matériels d'oxygénothérapie et le défibrillateur auprès de la victime
- Prend connaissance du bilan de la victime
- Met en place le DSA (si besoin)
- Donne l'alerte aux secours extérieurs
- Pratique les gestes de secourisme en équipe avec le premier sauveteur

##### **L'agent d'accueil**

- Ferme l'entrée au public de la piscine
- Ouvre les portes d'accès aux secours extérieurs
- Participe à l'organisation de l'évacuation du plan d'eau
- Se met à disposition des sauveteurs.

**De 14 H. à 18 H.30 :****Sauveteur n°1**

- Alerte les autres sauveteurs ou le personnel d'accueil par deux coups de sifflet
- Sort la victime de l'eau
- Fait le bilan de la victime
- Pratique les premiers gestes de secourisme
- Donne le message d'alerte au second sauveteur

**Sauveteur n°2**

- Donne l'alerte générale et déclenche le processus d'évacuation du plan d'eau
- Apporte les matériels d'oxygénothérapie et le défibrillateur auprès de la victime
- Prend connaissance du bilan de la victime
- Met en place le DSA (si besoin)
- Donne l'alerte aux secours extérieurs
- Pratique les gestes de secourisme en équipe avec le premier sauveteur

**Sauveteur n° 3**

- Participe à l'organisation de l'évacuation du plan d'eau
- Se met à disposition des sauveteurs.

**L'agent d'accueil**

- Ferme l'entrée au public de la piscine
- Ouvre les portes d'accès aux secours extérieurs
- Se met à disposition des sauveteurs.

**Exercices d'entraînement**

Pour une efficacité optimale, des exercices d'entraînement et de simulation seront effectués à minima une fois par mois (et lors du changement des équipes saisonnières le cas échéant) ainsi que le jour de commencement de la natation scolaire, soit le 12 Juin 2023.

Cela permettra de mettre en œuvre toute la procédure du POSS en améliorant les actions et les temps de réaction de chacun.